

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/06/2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **23**

Nombre de membres présents : **16**

Nombre de membres qui ont pris part au vote : **20**

Secrétaire de séance : Mme Catherine MERIEAU

Présents : M. BENOIT Denis, M. SYLVAIN Fabien, Mme PIEYRE Marie-Josèphe, M. JEGOU Laurent, Mme GIRARD Monique, Mme AUDINOT Sylvie, Mme BEAUCREUX-DERVIN Brigitte, Mme BODIN-CASALIS Rodène, Mme CAUMETTE Sylvie, Mme DEGALLAIX-GIRAUD Sylviane, Mme FAURE Sylvie, M. HUYGHE Philippe, M. MARLHENS Denis, Mme MERIEAU Catherine, M. MERIEAU Thierry, M. TRON Frédéric.

Absents excusés : M. CHENIER David, M. CHOUPAS Sébastien, M. BARNIER Éric, M. CHAZALETTE Vincent, Mme DE MEYER Justine, Mme ETROY Muriel, Mme FURNON Sandrine.

Absents : Néant

Pouvoirs : M. CHENIER David donne pouvoir à Fabien SYLVAIN, M. CHOUPAS Sébastien donne pouvoir à Marie-Josèphe PIEYRE, M. BARNIER Eric donne pouvoir à Denis LAURENT, Mme ETROY Muriel donne pouvoir à Brigitte BEAUCREUX-DERVIN.

N° d'ordre	Objet
2023_07_01	Travaux d'aménagement mairie : Avenants aux marchés de travaux
* Arrivée de Vincent CHAZALETTE à 19h39	
2023_07_02	Travaux d'aménagement Centre-bourg : Avenants aux marchés de travaux
2022_07_03	Dispositif d'indemnisation des commerces impactés par le chantier du Centre-bourg : Dossiers boulangerie « SCI LEROY HERNAN » et « Tabac d'Y Sye »
2023_07_04	Sécurisation de la route de Cobonne : Demande de subvention au titre des amendes de police
2023_07_05	Prévention spécialisée : Renouvellement de la convention de partenariat
2023_07_06	Les Arts en Sye : Modification de la convention de mise à disposition d'équipements locaux dans l'immeuble dit « de la Pialle »
2023_07_07	Associations : Subventions exceptionnelles : « Le Four à Zic » et « USBA »
2023_07_08	Syndicat Intercommunal des Eaux SMPAS : Modifications statutaires
2023_07_09	Syndicat Intercommunal des Eaux SMPAS : Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2022 RPQS
2023_07_10	Cantine scolaire : Modification du règlement

La communication au public

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (le droit d'accès aux « procès-verbaux » s'étend également aux délibérations elles-mêmes et à toutes les pièces annexées aux procès-verbaux), des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux, et les publier sous sa responsabilité.

Cette communication peut s'opérer :

- par consultation gratuite sur place, à condition que la préservation du document le permette ;
- par la délivrance d'une copie aux frais du requérant ;
- par courrier électronique.

Article L2121-25 du CGCT - Modifié par Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - art. 4

Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.

Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022.